



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PRÉVOST

RÈGLEMENT 661-2

**RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 661 DÉCRÉTANT LA
CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE RELATIVE AU RÉSEAU
D'AQUEDUC DU DOMAINE LAURENTIEN ET DES CLOS-PRÉVOSTOIS
(Modification du plafond de la réserve)**

- CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté, le 12 novembre 2012, le règlement numéro 661 décrétant la création d'une réserve financière relative au réseau d'aqueduc du Domaine Laurentien et des Clos-Prévostois;
- CONSIDÉRANT QUE cette réserve prévoit un plafond de 100 000 \$;
- CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est d'avis qu'en fonction des besoins futurs de la Ville relativement à la gestion du réseau d'aqueduc du Domaine Laurentien et des Clos-Prévostois, il est nécessaire d'augmenter le plafond de cette réserve à 200 000 \$;
- CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 12 mars 2018, résolution 22181-03-18;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par M. Pier-Luc Laurin
Appuyé par M. Pierre Daigneault

ET IL EST RÉSOLU QUE le règlement portant le numéro 661-2, intitulé « Règlement amendant le règlement 661 décrétant la création d'une réserve financière relative au réseau d'aqueduc du Domaine Laurentien et des Clos-Prévostois (Modification du plafond de la réserve) », soit et est adopté, et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 PLAFOND DE LA RÉSERVE

Le texte du paragraphe 1 de l'article 2 du règlement numéro 661 est remplacé à toutes fins que de droit par le texte suivant :

« Le conseil est autorisé à créer une réserve financière pour fins de prévoyance d'un montant de deux cent mille dollars (200 000 \$). »

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.



ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 9 AVRIL 2018.

Paul Germain
Maire

Me Guillaume Laurin-Taillefer, avocat
Greffier

Avis de présentation :	22181-03-18	12 mars 2018
Avis de motion :	22181-03-18	12 mars 2018
Adoption :	22226-04-18	9 avril 2018
Avis public de la proc. d'enreg. :		19 avril 2018
Registre :		7 mai 2018
Promulgation :		17 mai 2018